



Communauté Urbaine de Nouakchott Comités de Concertation Communale (CCC)

1- PRESENTATION GENERALE DES CCC

CONTEXTE

L'exode rural et la sédentarisation brutale d'une large partie de la population mauritanienne ont généré une nouvelle pauvreté urbaine, aggravée par la fragilisation du tissu familial et social. La nouvelle réalité politico-économique du pays et la recomposition du jeu d'acteurs institutionnels suscitent de nouveaux espoirs mais interrogent sur la redistribution des ressources, vecteur clé de la stabilité du pays et de son développement socioéconomique.

Dans ce contexte, démocratie et cohésion sociale constituent deux processus indissociables, notamment au niveau des collectivités territoriales et plus particulièrement dans la capitale, Nouakchott, qui concentre à elle seule plus du tiers des habitants du pays.

Afin de préserver la cohésion sociale, il convient de renforcer l'action publique à travers une collaboration accrue entre l'Etat, élus locaux et société civile.

L'Etat Mauritanien favorise aujourd'hui la mise en place d'un cadre pour améliorer cette collaboration : la signature des accords de Cotonou, la réalisation d'un guide de planification, la dernière déclaration de politique de décentralisation et de développement local, le projet de code des collectivités territoriales et la publication le 17/4/2011 par la MIDEDEC de l'arrêté 680 portant sur les modalités de mise en œuvre des « plans de développement communal » et des Comités de Concertation Citoyenne (CCC), sont autant d'indices qui vont dans ce sens.

Le projet FSP « *Gouvernance Locale et Cohésion Sociale (GL&CS)* » s'inscrit dans cette volonté gouvernementale, partagée par les élus locaux. Il est en effet mis en œuvre notamment par la *Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN)*. Au sein de la CUN, la Cellule d'Etudes et de Projets (CEP) est l'opérateur pivot de cette mise en œuvre et tout particulièrement en ce qui concerne l'activité de mise en place, suivi et accompagnement des CCC.

Ainsi, avec le soutien du projet, chaque commune de Nouakchott travaille actuellement à la mise en place d'un Comité de Concertation Communale¹ (CCC) en application dudit arrêté 680 du MIDEDEC. Ces comités regrouperont des membres de la société civile locale, des élus locaux, des personnes ressources de la commune et des représentants de l'Etat afin d'échanger notamment sur le développement de la commune, et de planifier les futurs projets qui seront mis en œuvre.

¹ Le terme « concertation communale » a été privilégié par le projet et la CUN car il inscrit la concertation dans un territoire et dans une démarche pluri acteurs (élus, société civile, services déconcentrés de l'état,...)

BESOINS IDENTIFIES

- Besoin de renforcer la cohésion sociale à Nouakchott
- Besoin de renforcer le lien entre pouvoirs-publics locaux et population
- Nécessité d'adaptation et d'appropriation des infrastructures sociales aux besoins réels des populations => besoin de concertation pour une planification urbaine participative
- Besoin de sensibiliser la population au travail de la commune

OBJECTIFS

Le Comité de Concertation Communale – ou CCC- a un rôle consultatif. Il aide le conseil municipal dans son processus de réflexion et de décision prioritaire concernant notamment la planification des actions de développement au sein de la commune au bénéfice des populations (PDC).

Le CCC est à la fois un instrument d'appui à la gestion locale et un espace de renforcement du lien social entre les différents acteurs du développement communal. Il donne son avis sur tous les projets de développement local à même d'avoir un impact social sur le quotidien ou le devenir des habitants de la commune.

Il émet des recommandations et propositions au conseil municipal.

Les principales missions du CCC sont définies comme suit :

- Il est l'organe élargi de pilotage du plan de développement de la commune (PDC) et rend compte au conseil municipal, maître d'ouvrage : diagnostic, planification, validation, programmation, financement, suivi-évaluation ;
- Il est force de proposition et d'élaboration de projets concertés pertinents ;
- Il est force de proposition sur la gestion des services publics marchands ;
- Il est consulté par les Partenaires Techniques et Financiers et la commune si le dialogue entre les deux parties concerne un appui au développement local;
- Il participe aux activités et projets de développement de la commune comme conseil;
- Il suit les projets mis en œuvre sur le territoire communal ;
- Il informe la population sur l'action de la commune ;
- Il développe et anime une culture commune de la concertation entre les habitants, les usagers et les élus, afin d'apaiser les conflits et renforcer la cohésion sociale.

ACTEURS

Les comités de concertation citoyenne sont composés de :

- Elus locaux
- Représentants de l'administration et des services techniques déconcentrés
- Agents communaux
- Leaders communautaires et d'opinion
- Représentants des Organisations de la Société Civile Locale (OSCL)

La CUN, dans sa fonction d' « espace de solidarité intercommunale », accompagne la mise en place des CCC dans les 9 communes de Nouakchott.

DATES DE MISE EN PLACE

En cours : lancement officiel des CCC fin 2011

2 - CONCEPTION DU PROJET

ORIGINE

La création des CCC est impulsée et accompagnée par la CUN dans le cadre du Projet de Gouvernance Locale et Cohésion Sociale (PGLCS), il bénéficie d'un appui financier (plus de 1000k€/3ans) et technique du SCAC, qui se matérialise notamment par l'affectation d'assistants techniques au sein de la CEP (un sénior et deux juniors).

Il fait suite au projet de développement social (PSD), financé par le SCAC, et mis en œuvre entre 2006 et 2008.

DESCRIPTIF

Concrètement, le projet PGLCS vise à développer la démocratie locale par la mise en place d'un cadre technique et organisationnel de dialogue social afin de soutenir l'existence d'un partenariat entre pouvoirs publics centraux, collectivités territoriales – en particulier les communes- et les différents acteurs de la société civile. Pour se faire, il est structuré en trois composantes, dont les composantes 1 et 2 sont directement liées à la mise en œuvre des CCC :

- **Composante 1 : Améliorer la connaissance du milieu urbain par une analyse des situations communales** : mise en place d'un mécanisme d'observation sociale, études et recherches sur les dynamiques urbaines qui visent à fournir de véritables outils d'information et d'aide à la décision pour les différents acteurs du développement territorial
- **Composante 2 : Concertation sociale : dynamiser la concertation locale et renforcer les acteurs dans les rôles qui leur sont dévolus** avec l'appui à la création de comités de concertation communale en application de la volonté des autorités centrales et locales via la publication le 17/4/2011 par le MIDECE de l'arrête 680 portant sur les modalités de mise en œuvre des « plans de développement communal qui vise à favoriser la participation de la société civile à la vie communale dans le cadre de Comités de Concertation Communale.

FINANCEMENT

Le projet est financé par le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France en Mauritanie, par la Communauté Urbaine de Nouakchott (via le Fonds d'Investissement Communal -FIC/CUN- et l'appui logistique) et par les 9 communes de Nouakchott (financement des Agents de Développement Local qui supervisent et animent les CCC)

GOVERNANCE DU PROJET

Les grandes orientations du projet sont définies par un Comité de pilotage composé de :

- Représentant du Ministère de l'Intérieur et la décentralisation : Directeur Général des Collectivités Territoriales
- Président de la Communauté Urbaine de Nouakchott
- Représentant du SCAC de l'ambassade de France
- Maires des communes de Nouakchott

Au sein de la CUN, l'animation du projet GLCS est réalisée en étroite collaboration avec le Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Investissement Communautaire (PAGIC) qui vise à renforcer la maîtrise d'ouvrage communale dans le domaine de l'action sociale. Financé par

l'UE, ce projet constitue, après le projet GLCS, la seconde composante du Programme de Développement Local Concerté (PDLC) mis en œuvre par la CUN. Des réunions de pilotage opérationnel ont lieu de façon régulière entre les deux équipes.

3- MISE EN ŒUVRE DU PROJET

ETAPES DE LA MISE EN ŒUVRE

- Recrutement, formation et accompagnement des Agents de Développement Local (2011)
- Identification des organisations de la société civile locale
- Création des CCC par chaque commune de Nouakchott (2011)
- Lancement par les communes de Nouakchott du processus d'élaboration des Plans Développement Communal (PDC) concertés (2012)
- Financement et réalisation des projets d'investissement social prioritaires issus des PDC concertés
- Suivi-évaluation de la réalisation du PDC par le CCC

En parallèle :

- Formation des acteurs mobilisés par le projet
- Création d'un observatoire des services et du patrimoine urbain à la CUN, dans lequel les CCC auront un rôle important à jouer

ACTEURS ET RESSOURCES MOBILISES

- Ministère de l'Intérieur et la Décentralisation : il fixe les règles de mise en place des CCC, et d'élaboration des plans de développement communal.
- Elus CUN/communes : ils définissent et décident la stratégie de mise en œuvre du projet. Ils étudient et valident les propositions du CCC.
- Agents CUN/communes : les techniciens qui mettent en œuvre la partie opérationnelle du projet. Il s'agit notamment des agents de la Cellule Etudes et Projets de la CUN et des agents de développement local dans chaque commune, appuyés par les techniciens de la cellule études et projets de la CUN.
- Représentants des Organisations de la Société Civile Locale : membres du CCC, ils participent au dialogue communal, et notamment à l'élaboration du plan de développement communal (PDC).
- Assistants techniques SCAC : ils réalisent un appui technique auprès des Agents CUN/communes dans la mise en œuvre du projet, et conseillent les élus dans la prise de décisions stratégiques.

La CUN et les communes mettent à disposition le matériel nécessaire à la bonne réalisation du projet. Ce matériel est en partie financé par le SCAC.

DIFFICULTES RENCONTREES

Les élections municipales sont prévues en octobre 2011, mais des rumeurs persistantes en provenance de la majorité gouvernementale comme de l'opposition indiquent qu'elles seront probablement repoussées. Cette incertitude ne permet pas de planifier les activités de façon certaine. Par ailleurs, si ces élections ont bien lieu, le renouvellement des équipes municipales

impliquera de recommencer le travail d'explication et justification du projet, et notamment la pertinence du CCC.

4- SUIVI DU PROJET

RESULTATS

A terme les résultats attendus du projet sont les suivants

- Les communes ont un agent de développement local (ADL) compétent pour réaliser ses missions
- Les communes disposent d'un comité de concertation communale fonctionnel, animé par l'ADL
- Les communes disposent de plans de développement communal concerté
- L'observatoire des services et du patrimoine urbain de Nouakchott (OSPUN) est créé et permet d'actualiser les bases de données urbaines en temps réel
- La CUN et les communes réalisent des infrastructures sociales de base issues des PDC concertés, financées, entre autres, par le FIC/CUN
- La population est sensibilisée aux actions de la commune
- Le lien élus-population est renforcé

DIFFUSION / PERENNISATION / DURABILITE

Avec la Cellule Etudes et Projets (CEP), la CUN possède un service composé d'une vingtaine quinzaine de cadres en charge de la mise en œuvre de sa politique urbaine. La CEP bénéficie actuellement d'un soutien des assistants techniques du SCAC afin de renforcer sa maîtrise d'ouvrage en terme de pilotage et de coordination les activités de planification urbaine concertée, via notamment l'observatoire urbain (OSPUN).

Le CCC est créé par la commune par délibération du conseil municipal. Il est un outil de la commune, qui doit comprendre son intérêt pour favoriser le dialogue social et l'appropriation par la population des infrastructures sociales ou services publics marchands réalisés. Le rapport « augmentation de l'efficacité des projets communaux/coût du CCC » doit être suffisamment fort pour justifier l'importance des CCC dans les communes.

Par ailleurs, les communes financent l'Agent de Développement Local, qui est formé et accompagné par le PGLCS pendant 3 ans pour être en mesure d'assurer ses missions :

- Animation de la Concertation élus-population
- Pilotage de l'élaboration des PDC concertés
- Montage de projets communaux (de manière participative), et recherche de financement
- Suivi des projets financés
- Renforcement de la société civile locale et accompagnement de leurs projets
- Actualisation de la base de données urbaines géo-référencées

Tout au long des trois années du projet, les méthodes, outils et pratiques sont évaluées et capitalisées, en vue des futurs projets portant sur la planification communale concertée. Certaines pratiques seront diffusées au sein de l'Association des Maires de Mauritanie aux autres communes de Nouakchott.

Le projet doit avoir comme impacts principaux de renforcer la cohésion sociale dans les 9 communes de Nouakchott, la participation des citoyens dans la vie et les décisions de la commune, et les capacités de gestion, action et plaidoyer de la société civile.